



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



écophyto
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos

Écophyto est une
politique publique du



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VÉGÉTALE

COPSAV SPÉCIALISÉ VÉGÉTAL

2025

DAAF - SERVICE ALIMENTATION

ORDRE DU JOUR

I. 1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

1. Actualités 2024 & 2025

- A. Evolutions réglementaires nationales et locales
- B. Cyclone Chido : conséquences agricoles et réactions

2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF/SALIM/USPV)

3. Plan d'action pluriannuel territorial de l'Etat pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt à Mayotte (PAPT)

➤ Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

4. Questions diverses

II. 2^{nde} PARTIE : BILAN 2024 ET ACTUALITES 2025 DE LA STRATEGIE ECOPHYTO 2030 A MAYOTTE

1. Bilan des actions structurantes à Mayotte

- A. Action Animation
- B. Action DEPHY Ferme
- C. Action Surveillance Biologique du Territoire
- D. Bilan du Projet A-PIC (2021-2024)

2. Projet ACOTAE (CFPPA/Klélia Berger)

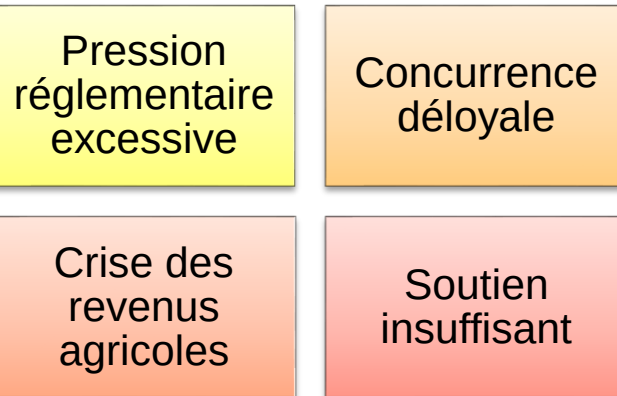
3. Echange et clôture de la séance

1. Actualités 2024 et 2025

Rappel du contexte : Mobilisation agricole nationale 2024

Revendications des agriculteurs

Les agriculteurs ont exprimé un profond malaise face à plusieurs problématiques :



Ces revendications ont été portées par divers syndicats, dont la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs, la Coordination Rurale et la Confédération Paysanne.

1. Actualités 2024 et 2025

A. Evolutions réglementaires nationales 2024

Réponses du gouvernement

Annulation de la
hausse de la TICPE
sur le gazole non
routier (GNR)

Renforcement de la
loi ÉGalim

Simplification
administrative

Aides financières

Opposition à l'accord
UE-Mercosur

Malgré ces annonces, une partie du monde agricole a jugé ces mesures insuffisantes, poursuivant les mobilisations, notamment en novembre avec des actions ciblées contre les centrales d'achat et des blocages d'infrastructures clés.

1. Actualités 2024 et 2025

A. Evolutions réglementaires locales 2024

- **Plan régional d'agriculture durable (PRAD) 2023–2029**

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de Mayotte a lancé le PRAD 2023–2029, visant à structurer une agriculture durable, résiliente et adaptée aux spécificités locales.

Ce plan intègre des dispositifs de planification écologique soutenus par FranceAgriMer et le FEADER, avec des appels à projets pour accompagner les exploitants dans la transition agroécologique.

- **Fonds de garantie pour l'agriculture et la pêche**

En 2024, le Fonds de garantie en faveur de l'agriculture et de la pêche a été rénové pour faciliter l'accès au crédit bancaire des PME dans les outre-mer. Cette mesure vise à soutenir les investissements et à renforcer la résilience des exploitations face aux aléas économiques et climatiques.

2023
2029

Plan Régional de l'Agriculture
Durable de Mayotte



1. Actualités 2024 et 2025

A. Evolutions réglementaires 2025

- **Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire (LOA)** 24/03/2025

La LOA vise à renforcer la souveraineté alimentaire de la France et à favoriser le renouvellement des générations en agriculture. Elle introduit notamment la notion d'« intérêt général majeur » pour le développement agricole, facilitant ainsi certains projets d'aménagement. La loi comprend 44 articles répartis en quatre axes :

- ☐ Reconquête de la souveraineté alimentaire ;
- ☐ Formation et innovation pour le renouvellement des générations ;
- ☐ Facilitation de l'installation et de la transmission des exploitations ;
- ☐ Simplification et sécurisation des activités agricoles.

- **Politique agricole commune (PAC) : simplification et ajustements**

En avril 2025, la Commission européenne a approuvé la modification du Plan stratégique national (PSN) de la France pour la PAC 2023-2027. Cette révision vise à simplifier certaines exigences administratives et à mieux adapter les aides aux réalités du terrain.

- **Budget 2025 : tensions et ajustements**

La loi de finances pour 2025, adoptée le 14 février, a été marquée par d'importants débats.

1. Actualités 2024 et 2025

A. Evolutions réglementaires 2025

Loi « Duplomb »

Définitivement adoptée par l'Assemblée nationale le 8 juillet 2025

Objectifs principal : lever certaines contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur en France. Mesures clés et points de débat :

- **Réautorisation dérogatoire de certains pesticides** : réautorisation temporaire un insecticide néonicotinoïde, l'acétamipride, sous certaines conditions strictes (menace grave pour la production agricole, absence d'alternatives, plan de recherche sur les alternatives, etc.).
- **Assouplissement des règles sur les projets d'élevage et de bassines agricoles** : dispositions visant à faciliter la réalisation de ces projets, (reconnaissance d'un "intérêt général majeur" pour les ouvrages de stockage d'eau dans les territoires structurellement déficitaires).
- **Suppression de la séparation entre conseil et vente de pesticides** : les coopératives agricoles peuvent de nouveau cumuler ces deux activités.
- **Contrôles de l'Office français de la biodiversité (OFB)** : renforcement du rôle du Préfet, port de caméras individuelles pour les inspecteurs etc avec pour objectif d'apaiser les relations entre les agriculteurs et l'OFB.

1. Actualités 2024 et 2025

A. Evolutions règlementaires 2024

Veille stratégique et prospective <https://agriculture.gouv.fr/thematiques/prospective>

Les bulletins de veille du ministère 2024 :

- **Janvier** : Transition écologique, intelligence artificielle en agriculture, photovoltaïque sur terres agricoles.
- **Février** : Adaptation aux variations des prix agricoles, biodiversité des paysages agricoles, agriculture numérique.
- **Juillet** : Gestion de l'eau en agriculture, pesticides, indications géographiques, décarbonation des engrais.
- **Septembre** : Enseignement agricole, agro-écologie, mesures de crise de la PAC, salariat agricole, qualité de l'air.
- **Octobre** : Crise viticole, commerce international des céréales, agriculture biologique, robotique pour le désherbage.
- **Novembre** : Pollution de l'eau, crises environnementales et alimentaires, innovations alimentaires, biodiversité, simplification du droit.

1. Actualités 2024 et 2025

B. Cyclone Chido : conséquences agricoles et réactions

« Le cyclone Chido, considéré comme le plus violent depuis 90 ans, a causé des vents dépassant les 220 km/h, dévastant les cultures, les élevages et les infrastructures agricoles. Les pertes agricoles sont estimées à près de 300 millions d'euros, avec des destructions quasi totales dans certaines zones. Les cultures vivrières telles que les bananiers, le manioc, le maraîchage, la canne à sucre et l'ylang-ylang ont été particulièrement touchées. Les élevages ont également subi des pertes massives, et de nombreux bâtiments agricoles ont été détruits ou gravement endommagés. »



- La Chambre d'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM) a lancé une opération de recensement des dégâts pour organiser la relance des activités agricoles.

1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

1. Actualités 2024 et 2025

B. Cyclone Chido : conséquences agricoles et réactions

Dispositifs d'indemnisation pour les agriculteurs

Deux dispositifs d'aide ont été mis en place pour soutenir les exploitants agricoles sinistrés

- ☐ **Fonds de Secours pour les Outre-Mer (FSOM) – Volet Calamité Agricole** : indemniser les pertes de récoltes. Les exploitants affiliés à la MSA ayant déclaré leur surface en 2024 et à jour de leurs obligations sociales et fiscales peuvent en bénéficier.
- ☐ **Aide exceptionnelle forfaitaire** : aide forfaitaire de 1 000 € accessible aux exploitants affiliés à la MSA ou ayant déposé une déclaration de surface PAC en 2024.
- ☐ **Blocage des prix des produits de première nécessité.**
- ☐ **Soutien aux entreprises agricoles : régime d'aide exceptionnelle.**

1. Actualités 2024 et 2025

B. Cyclone Chido : conséquences agricoles et réactions

Assouplissement temporaire des règles d'importation des végétaux

Les contrôles sont allégés pour les végétaux destinés à l'alimentation humaine et animale, ainsi que pour les semences disposant déjà d'un permis d'importation. Ces permis sont reconduits automatiquement pour une durée de six mois et ne sont pas nécessaires pour les semences et végétaux produits à La Réunion.

Arrêtés préfectoraux dérogeant l'AP de 1995 :

❑ n°2025/DAAF/071 du 25 février 2025 (abrogeant 2024-DAAF-1059 DU 23 décembre 2024)

- ✓ facilite les conditions d'importations des fruits, légumes et semences
- ✓ tubercules, racines, bulbes, autorisés de toute origine
- ✓ valable jusqu'au 31 juillet 2025

❑ Arrêté préfectoral n°1092/DAAF/2019 du 14 janvier 2020

Interdit toute introduction de végétaux et produits végétaux (non transformés) par bagages voyageurs ou colis postaux

- **Arrêté suspendu** jusqu'au 31 juillet 2025 pour permettre l'approvisionnement en fruits et légumes de la population, puis prolongation de suspension jusqu'au 31/09/2025 (avec des contraintes)

1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

1. Actualités 2024 et 2025

Nouvelle réglementation concernant les importation de produits végétaux arrêté préfectoral n°2025-DAAF-0230

Formalités administratives requises :

- Permis d'importation délivré par la DAAF Mayotte ;
- Certificats phytosanitaire et fumigation délivrés par le pays d'origine ;
- Contrôle phytosanitaire de la marchandise à l'arrivée.

DES VEGETAUX ET PRODUITS VEGETAUX destinés à la consommation ou d'ornement	Situation AP 1995	Situation nouvel AP	
Légumes à tubercules, racines, grains			
Allium	Autorisé de certains pays	autorisé toutes origines	avec exigence
Racines, rhizomes bulbes, cormes tubercules, (manioc, patate douce, tarot, gingembre, pomme de terre,etc)	Autorisé de certains pays	autorisé toutes origines	avec exigence
Fruits et légumes fruits			
bananes	Autorisé de certains pays	autorisé toutes origines	Avec exigence (ex :absence de FOC TR4)
Fruit (cucurbitacée, solanacée, agrumes, mangue...etc = fruits tropicaux sensible aux mouches de fruit)	Autorisé de certains pays	autorisé toutes origines	avec exigence (ex : si les organismes nuisibles de quarantaine sont présents : Il faudra proposer un système de traitement des fruits ou suivi du lieu de production validé par la DGAL)
Autres			
aromates, épices, condiment frais	Autorisé de certains pays	autorisé toutes origines	avec exigence
Fleurs coupées	Autorisé de certains pays	autorisé toutes origines	avec exigence
Palmaçée (noix coco, chou)	Autorisé de certains pays	autorisé toutes origines	avec exigence
Fourrage transformé de feuilles et tiges de légumineuse ou poacée	interdit	autorisé toutes origines	Avec exigence

<https://daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/import-des-vegetaux-a643.html>

ORDRE DU JOUR

I. 1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

1. *Actualités 2024 et 2025*

2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF / SALIM / USPV)

2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF / SALIM / USPV)

Bilan du contrôle des produits végétaux 2024

- ✓ **PV4 : Intrants : 51 contrôles dont distributeurs, applicateurs, agriculteurs et ZNA <12% de Non Conformités (NC)**
 - *Difficultés liées au sous-effectif de l'unité et aux difficultés dans la recherche des agriculteurs*

- ✓ **PV 6 : Paquet Hygiène : 5 inspections réalisées 100% NC mineures**
 - *Difficulté pour le contrôle de la potabilité de l'eau de rinçage*

- ✓ **Contrôles « Conditionnalité » : 1 inspection réalisée : 0% de NC**
 - *Difficulté quant à la sélection des agriculteurs : règlement européen réduisant la sélection aux agriculteurs possédant plus de 10 hectares déclarés*

1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF / SALIM / USPV)

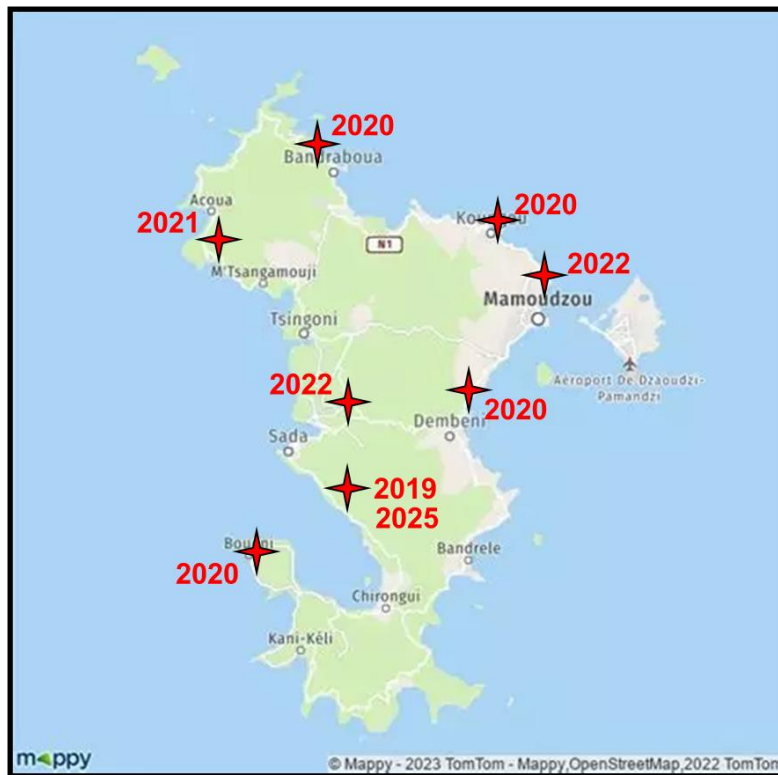
Santé des végétaux – Foc Tr4 – *Bilan des prélèvements de recherche de Foc Tr4 depuis la première détection*

Année	Nombre de foyers	Nombre d'échantillons positifs	Nombre d'échantillons réalisés par le CIRAD	Nombre total d'échantillons analysés
2019	1*	6	0	11
2020	4	6	0	32
2021	1	7	0	26
2022	2	4	8	57
2023	0	0	42	47
2024	0	0	3	13
01-06/2025	0	1	0	10
TOTAL	8	24	53	196

2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF / SALIM / USPV)

Santé des végétaux – Foc Tr4

Répartition des foyers Foc TR4



2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF / SALIM / USPV)

Santé des végétaux – Foc Tr4 – *Mise en œuvre des mesures de prévention : destruction de bananiers contaminés*



DAAF976-SALIM
Mayotte, 2020



DAAF976-SALIM
Mayotte, 2020

1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF / SALIM / USPV)

Santé des végétaux – Foc Tr4



Fusariose du bananier

PLANTES EN DANGER

Quelques foyers de la fusariose du bananier causée par le champignon Foc TR4 ont été détectés à Mayotte et font l'objet de lutte obligatoire.

Ce champignon se propage généralement dans les rejets et plants infestés, ainsi que **dans le sol**, l'eau, les outils et les machines agricoles. Il a la capacité à survivre plusieurs années dans les sols, sans son hôte.

Il peut causer de graves dommages et avoir un impact économique considérable.

Une détection précoce permet de prendre des mesures de lutte appropriées.

Soyez vigilants
Ne faites pas voyager les plantes pour éviter sa propagation sur le territoire.

Surveillez vos végétaux
Si vous reconnaissez les symptômes (jaunissement des feuilles depuis le bas vers le haut, éclatement du bulbe), envoyez une photo en précisant le lieu de l'observation et le bananier concerné à votre DAAF⁽¹⁾ ou à votre DEAAF⁽²⁾.

agriculture.gouv.fr/plantes-en-danger



(1) Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.
(2) Direction de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

Reconnaitre la maladie	Les moyens de dissémination	Comment se protéger ?
    	 OUTILS  CHAUSSURES  VÉHICULES  EAU  MATÉRIEL VÉGÉTAL  ANIMAUX  INSECTES	 Je fais des randonnées, du footing, du vélo ... Je nettoie et désinfecte mon matériel : chaussures, vêtements, vélo ...  Je voyage Dans mes bagages : je ne ramène ni terre, ni plants, ni produits végétaux ou souvenirs issus de bananiers. Je ne visite pas de bananeraies dans les zones où le Foc TR4 est présent.  Je visite une plantation Avant ou après la visite : je lave et désinfecte chaussures, vêtements et petits accessoires qui ont été en contact avec le sol.  Je suis agriculteur Je mets en place les mesures de biosécurité sur mon exploitation et j'utilise du matériel végétal sain. Avant tout : je nettoie et désinfecte tout mon matériel en contact avec le sol ainsi que les engins de passage sur ma plantation. Je limite l'accès à mes parcelles. Dans tous les cas, j'évite de déplacer de la terre et des végétaux !

1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF / SALIM / USPV)

Santé des végétaux – Foc Tr4



2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF / SALIM / USPV)

Santé des végétaux – Foc Tr4

La propagation du champignon à travers l'île a été relativement lente.

Hypothèses :

- Absence de monocultures avec une production intensive de bananes ;
- Un grand nombre de variétés de bananes, dont certaines sont tolérantes et/ou résistantes au Foc TR4 ;
- Une flore microbienne riche dans le sol grâce à l'agroforesterie et aux pratiques des « jardins mahorais ».

Un article scientifique présentant cette situation particulière est en cours de publication.

Diagnosis and management of banana Fusarium wilt TR4 in Mayotte Island

L. Larroche^A and E. Body^A

^APlant Health Department, DAAF (Directorate of Food, Agriculture and Forestry of Mayotte), Mamoudzou, Mayotte, France.

larroche.loic@agriculture.gouv.fr, estelle.body@agriculture.gouv.fr

Keywords: Foc TR4, *Musa* sp., Fusarium wilt, fungi, Cavendish banana, Mayotte island

2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF / SALIM / USPV)

Santé des végétaux – Foc Tr4

Projet RITA Mahosinza

- Inventaire des ravageurs et des maladies dans les plantations bananières locales.
- Développement d'un diagnostic de détection précoce : tests LAMP directement sur le terrain.
- Test d'acclimatation et d'acceptation des variétés résistantes/tolérantes au Foc TR4.



2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF / SALIM / USPV)

Santé des végétaux – Foc Tr4

Projet RITA Mahosinza – test LAMP



Principe : amplification en boucle de 6 à 8 régions d'ADN ou d'ARN à l'aide de 4 à 6 amorces et d'une polymérase (polymérase Bst) capable de lire rapidement à une température constante de 60 à 65 °C.

Avantages :

- Bonne spécificité ;
- Résultats rapides (30 min).
- Coût raisonnable par échantillon (~5 € par échantillon).
- Test pouvant être utilisé directement sur le terrain.

<https://www.youtube.com/watch?v=L5zi2P4lggw><https://youtu.be/hNdetq5cbR>



1ère PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF / SALIM / USPV)

Santé des végétaux – Foc Tr4



**Loop mediated isothermal
Amplification (LAMP)**
Détection rapide et surveillance
de
Foc TR4 au champ

Y. CHILIN CHARLES
20 novembre 2023
Formation LAMP

MahoSinga
cirad
RITA MAYOTTE
Réseau d'innovation
et de transfert agricole

**DÉPARTEMENT
DE MAYOTTE**
**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
**l'Europe
s'engage
à Mayotte**
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
ODEADOM
**PRÉFET
DE MAYOTTE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
**Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural**

PHIM
Plant
Health
Institute
Montpellier
Mikel ARRIETA
SALGADO
Emmanuel WICKER
Yolande CHILIN
CHARLES

**UMR
pymbt**
Véronique
MAILLOT-LEBON
Isabelle ROBENE

qualiplante
Camilo GIANINAZZI

1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

2. Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF / SALIM / USPV)

Santé des végétaux – Foc Tr4



Titre de la thèse

Caractérisation de la diversité et dynamique d'invasion dans les îles françaises de l'Océan Indien du champignon *Fusarium oxysporum* f.sp. *cubense*, agent de la fusariose du bananier

Thesis title

Deciphering the diversity and spread in the French Indian Ocean islands of the fungus *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense*, causing the Fusarium wilt of banana (Acronym : DEEPEND)

3 objectifs de la thèse

- Décrire la diversité de Foc à Mayotte ;
- Reconstruire l'histoire de l'invasion de Foc TR4 ;
- Comprendre l'évolution de la structure génomique de Foc TR4.

ORDRE DU JOUR

I. 1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

1. *Actualités 2024 et 2025*

2. *Bilan des missions régaliennes en protection des végétaux (DAAF / SALIM / USPV)*

3. **Plan d'action pluriannuel territorial de l'Etat pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt à Mayotte (PAPT)**

Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Plan d'action pluriannuel territorial de l'Etat pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt à Mayotte

Thématique :

Réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation de produits non autorisés

Administration pilote : DAAF/ SALIM

Eléments de contexte	Mayotte : ➤ Les analyses de végétaux réalisés par le service de l'alimentation depuis quelques années démontrent la contamination des légumes par des pesticides, pouvant être à l'origine de graves problèmes de santé humaine. ➤ Cette contamination est généralisée et si elle était plus observée sur les légumes vendus au bord des routes et marchés, elle a tendance aussi à se retrouver dans les végétaux vendus en GMS.
Etat des lieux de l'existant	➤ Production de cultures maraîchères par des producteurs non déclarés en grande partie issus de l'immigration clandestines. ➤ Utilisation des produits phytosanitaires sans respect de la réglementation. Présence de taux de pesticides au-delà des seuils acceptables et utilisation de molécules interdites par l'UE depuis des années car elles sont dangereuses pour la santé et reconnues cancérogènes. ➤ Introductions illégales sur le territoire de produits phytopharmaceutiques interdits notamment dans des containers par des transitaires.
Objectifs	Réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation de produits non autorisés
Pistes d'actions proposées	Réduire le recours aux produits phytosanitaires : ➤ Inspection des producteurs déclarés ➤ Inspection avec les forces de l'ordre pour le repérage des productions illégales, ➤ Contrôles par la DEETS des producteurs clandestin et travail illégal ➤ Contrôles des ventes illégales en bord de route Lutter contre l'introduction et l'utilisation de produits non autorisés ➤ Contrôle par les douanes des importateurs ➤ Enquêter sur la base d'une liste d'importateurs non autorisés, les introductions illégales de produits phytosanitaires : OCLAESP/BNEVP/Douanes ➤ Produire une communication grand public pour informer de la dangerosité des légumes vendues en bord de route.
Indicateurs	➤ Nombre de contrôles de producteurs déclarés et non déclarés ➤ Nombre de contrôles de travail illégal en production agricole par la DEETS ➤ Nombre de contrôle de végétaux en bord de routes ➤ Nombre de contrôles ciblés sur les produits phytosanitaires par les douanes et nombre de saisies ➤ Actions d'enquêtes menées par l'OCLAESP/BNEVP/Douanes

1ère PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Poursuite de l'évaluation de la situation avec le plan de contrôle des résidus au niveau des différents acteurs de la filière formelle ou informelle

Tableau des prélèvements réalisés sur l'année 2024

Année 2024	PSPC - agriculteurs déclarés			GMS			Marchés communaux - Bords de route			Marchés communaux CODAF		
Cultures	Nombre total de non-conformité	Nombre d'échantillons au 03.25	% non-conformité	Nombre total de non-conformité	Nombre d'échantillons au 03.25	% non-conformité	Nombre total de non-conformité	Nombre d'échantillons au 03.25	% non-conformité	Nombre total de non-conformité	Nombre d'échantillons au 03.25	% non-conformité
Tomate	0	0	0	2	2	100%	2	2	100%	4	4	100%
Aubergine	0	0	0	0	0	0	2	2	100%	1	1	100%
Brèdes (mafane, morelle)	2	3	66,7%	0	0	0	2	3	67%	3	3	100%
Cucurbitacées (concombre, courgette)	6	7	85,7%	0	1	0%	2	2	100%	1	2	50%
Salade laitue	0	4	0%	1	2	50%	2	2	100%	3	3	100%
Piment & Poivron	0	1	0%	0	0	0	2	2	100%	1	1	100%
Mangue	0	0	0%	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Chou	1	5	20,0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ananas	0	2	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agrume	0	0	0	0	1	0	0	1	0%	0	0	0
Carotte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	50%
Ail	0	0	0	0	0	0	1	2	50%	0	0	0
Fruit de la passion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Oignons	0	0	0	0	0	0	0	1	0%	0	0	0
Riz	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
BILAN	9	22	41%	3	8	38%	13	17	76%	14	16	88%

1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Poursuite de l'évaluation de la situation avec le plan de contrôle des résidus au niveau des différents acteurs de la filière formelle ou informelle

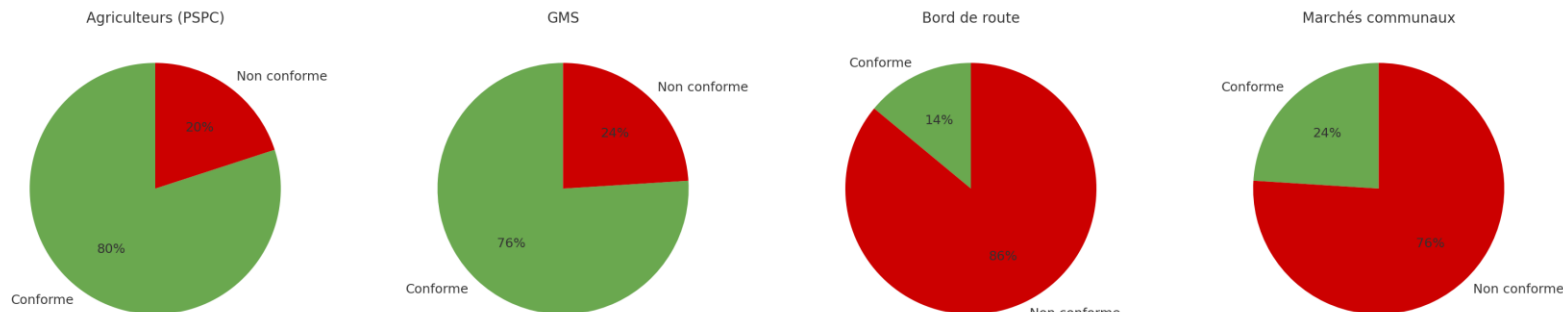
Tableau des prélèvements réalisés sur la période 2017-2024

2017-2024	PSPC - agriculteurs déclarés			GMS			Prélèvements "bord de routes"			Marchés communaux			Nombre total de non-conformité par culture	Nombre total d'échantillons analysés par culture
Cultures	Nombre total de non-conformité	Nombre d'échantillons	% non-conformité	Nombre total de non-conformité	Nombre d'échantillons	% non-conformité	Nombre total de non-conformité	Nombre d'échantillons	% non-conformité	Nombre total de non-conformité	Nombre d'échantillons	% non-conformité		
Tomate	6	21	28,6%	3	15	20,0%	61	67	91,0%	15	16	93,8%	85	119
Aubergine	1	6	16,7%	2	6	33,3%	2	2	100,0%	8	16	50,0%	13	30
Brèdes (maïane, morelle)	6	11	54,5%	0	1	0,0%	5	5	100,0%	18	22	81,8%	29	39
Cucurbitacées (concombre, courgette)	9	24	37,5%	1	7	14,3%	5	7	71,4%	11	17	64,7%	26	55
Salade latue	5	29	17,2%	4	9	44,4%	6	8	75,0%	13	15	86,7%	28	61
Piment & Poivron	7	10	70,0%	0	1	0,0%	2	4	50,0%	3	3	100,0%	12	18
Avocat	0	7	0,0%	0	0	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	7
Litchis	0	4	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Mangue	0	11	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
Chou	1	12	8,3%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	12
Mais	0	4	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Ananas	0	10	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Bananes	0	10	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Agrume	0	11	0,0%	0	1	0,0%	0	1	0,0%	0	0	0	0	13
Courges	0	1	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Patate douce & manioc	0	6	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Prune cythère	0	2	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Carotte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	50,0%	1	2
Ail	0	0	0	0	0	0	1	2	50,0%	0	0	0	1	2
Fruit de la passion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Oignons	0	0	0	0	0	0	1	1	100,0%	0	0	0	1	1
Riz	0	0	0	0	1	0,0%	0	0	0	0	0	0	0	1
BILAN	35	179	19,6%	10	41	24,4%	83	97	85,6%	69	91	75,8%	197	409

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Origine du prélèvement	Pourcentage moyen de <u>non-conformité</u> (2017-2024)
Agriculteurs (production primaire déclarée) – programmation PSPC	20% - sur 179 analyses
Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)	24% - sur 41 analyses
Prélèvements « bord de route »	86% - sur 97 analyses
Marchés communaux	76% - sur 91 analyses

Taux de conformité des échantillons (2017-2024)



1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Etape préliminaire : réunion de partage d'information avec les administrations concernées

 PRÉFET DE MAYOTTE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Service Alimentation Unité Santé et Protection des Végétaux Dossier suivi par : Loïc Larroche
<u>Compte-rendu de la réunion d'information sur le plan d'actions 2024 contre l'importation et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à Mayotte</u> 06 août 2024		
Date	06/08/2024	
Lieu	Salle cachalot, DAAF de Mamoudzou	
Objectif	Réunion d'information sur la Plan d'Actions Pluriannuel Territorial pour la lutte contre les PPP interdits	
Présents : <i>Feuille d'émargement ci- jointe</i>	DAAF : Garcia Patrick (GP) ; Larroche Loïc (LL) DEETS : Lavigne Patrick (LP) GIRG : Groupe Interministériel de Recherche (Gendarmerie) Dupraz Laurent (DL) DRFIP Mayotte : Seuben Mathieu (SM) DTPN 976 : Comaille Frédérique (CF) STPI DTPN 976 : Charpentier Cédric (CC) ; Ruffat Jérôme (RJ) OFB : Thouvenon Loïc (TL) CONSEIL DEPARTEMENTAL : Omar Rachida (OM) DEALM : Flore Magnant (FM) Conservatoire du Littoral : Mdallah Bacar (MB) Douanes : Goudoune Erik (GE)	
Présents en visioconférence	OCLAESP: Office de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique Vuilemin Matthias, Pringarbe Sandrine, Fogliami Fabrice BNEVP : Brigade Nationale d'Enquête Vétérinaire et Phytosanitaire (DGAL) : Devaune Jean-Blaise (DJ-B)	
Rédaction	Chef d'unité santé et protection des végétaux – SALIM/DAAF	

1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Etape préliminaire : réunion de partage d'information avec les administrations concernées (DEETS, douanes, OFB, forces de l'ordre, DEALM)

Poursuite de l'évaluation de la situation avec le plan de contrôle des résidus au niveau des différents acteurs de la filière formelle ou informelle



PRÉFET
DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Alimentation

Arrêté n°2024/DAAF/416 du 10 juin 2024
Relatif à la mise sous surveillance renforcée de la commercialisation des produits
végétaux dans le département de Mayotte



PRÉFET
DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service Alimentation

Arrêté n°2024/DAAF/0977 du 13 novembre 2024
Relatif à la mise sous surveillance renforcée de la commercialisation des produits
végétaux dans le département de Mayotte

→ Saisie et destruction de >700kg de tomates supposées impropres à la consommation en 2024, >200kg au premier semestre 2025

1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Poursuite de l'évaluation de la situation avec le plan de contrôle des résidus au niveau des différents acteurs de la filière formelle ou informelle

Bilan CODAF « vente à la sauvette » 2024



Date	Lieu	Quantité de tomates saisies (kg)	Prélèvements d'échantillons pour analyses	Nombre d'échantillons prélevés	Résultats des analyses	% de non-conformité
25/06/2024	Marché de Doujani et Cavani Sud	11,8	Tomates (1) Concombre (1)	2	1 tomate non conforme 1 concombre non conforme	100%
03/07/2024	Marché communal de Dzoumogne	172,4	Tomate (1) Salade (2) Concombre (1)	4	1 tomate non conforme 2 salades non conformes 1 concombre conforme	75%
25/07/2024	Marchés informels de Doujani et de Cavani-Sud	0	Carotte (1)	1	1 carotte conforme	0%
06/08/2024	Marché informel de Longoni	79,9	Tomate (1)	1	1 tomate non conforme	100%
15/10/2024	Tzoundzou 1	142	Tomate (1) Piment (1) Aubergine (1) Brèdes mafane (1) Carotte (1)	5	1 piment non conforme 1 aubergine non conforme 1 brède non conforme 1 tomate non conforme 1 carotte non conforme	100%
04/11/2024	Ongojou, Iloni, Hajangua	0	Salade(1) Brède mafane(1)	2	1 salade non conforme 1 brède non conforme	100%
12/11/2024	Tzoundzou 1, Doujani	275,5	Brèdes mafane (1)	1	1 brède non conforme	100%
10/12/2024	Cavani sud, marché couvert de Mamoudzou	85,5	0	0	SO	SO
	Nombre d'actions CODAF réalisées	Quantité de tomates saisies (kg)		Nombre d'échantillons prélevés		% de non-conformité
TOTAL	8	767,1		16		87,50%



1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Etape préliminaire : réunion de partage d'information avec les administrations concernées (DEETS, douanes, OFB, forces de l'ordre, DEALM)

Poursuite de l'évaluation de la situation avec le plan de contrôle des résidus au niveau des différents acteurs de la filière formelle ou informelle : agriculteurs, GMS, marchés communaux, bord de routes

Campagne de communication pour la sensibilisation du public

Communiqué de presse

Publication sur le site de la DAAF

Relai par les médias locaux



- Site internet, l'Info Kwezi (<https://www.infokwezi.fr/attention-aux-pesticides-risque-sanitaire-eleve-avec-les-vegetaux>), Attention aux pesticides : risque élevé avec les végétaux, le 1^{er} juin 2024.
- Site internet, Mayotte Hebdo (<https://www.mayottehebdo.com/actualite/breves-vente-a-la-sauvette-un-risque-sanitaire-eleve-du-aux-pesticides>) : « Vente à la sauvette : «un risque sanitaire élevé », le 03 juin 2024.
- Article de la Presse écrite France Mayotte Matin, relayé par le site internet, Outremers360 (<https://outremers360.com/bassin-indien-appli/mayotte-des-pesticides-interdits-presents-dans-les-legumes-vendus-en-bord-de-route>) : Mayotte : des pesticides interdits présents dans les légumes vendus en bord de route, le 03 juin 2024.
- Emission radio le 20 juin 2024 sur Mayotte la 1^{ère} en direct avec questions des auditeurs.

1ère PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Etape préliminaire : réunion de partage d'information avec les administrations concernées (DEETS, douanes, OFB, forces de l'ordre, DEALM)

Poursuite de l'évaluation de la situation avec le plan de contrôle des résidus au niveau des différents acteurs de la filière formelle ou informelle : agriculteurs, GMS, marchés communaux, bord de routes

Campagne de communication pour la sensibilisation du public

Renforcement des contrôles au champ effectués dans un format de type CODAF

Echantillon : 2024_6.9649.2

Identification (1) : Identification

N° lot / Origine (1) : MY 976 PV 24 11 CODAF BAIE DE BOUENI
Batch n° / Origin

Date de prélèvement (1) : 09/10/2024
Sampling date

Date de réception : 17/10/2024
Received date

Quantité reçue :
Received quantity
26unités-2342 g

Etat à réception : Bon état
Received condition

(1) Information communiquée par le demandeur
(1) Information communicated by the customer

Poursuite de l'évaluation de la situation avec le niveau des différents acteurs de la silière formelle marchés communaux, bord de routes

Campagne de communication pour la silière

Renforcement des contrôls type CODAF

Prestation :
Analytical service

Fosetyl-Al (sum of fosetyl, phosphonic acid and their salts, expressed as fosetyl) (PROTOCOLE_SAP1970 V1)

Ethepon

Dithiocarbamates, méthode LCMSMS

Pack export plus (PROTOCOLE_SAP1843 V10)

Paramètres recherchés supérieurs à la limite de détection :
Required compounds above the limit of detection :

Paramètre Compound	Résultat Result (+/- uncertainty)	Unité Unit	LQ LQ	Méthode d'analyse Analysis method	Réglementation Regulation
*Dithiocarbamates, LCMSMS method (mg CS ₂ /kg)	0.77 (+/- 0.39)	mg CS ₂ /kg		MI MO-PC-001 LC-MS/MS	3 Reg. (EU) 2017/171
*Dimethyl dithiocarbamates (expressed as CS ₂)	nd	mg CS ₂ /kg	0.0060	MI MO-PC-001 LC-MS/MS	
*Ethylene-bis-dithiocarbamates (expressed as CS ₂)	0.77 (+/- 0.39)	mg CS ₂ /kg	0.0020	MI MO-PC-001 LC-MS/MS	
*Propylene-bis-dithiocarbamates (expressed as CS ₂)	nd	mg CS ₂ /kg	0.0020	MI MO-PC-001 LC-MS/MS	
Abamectin (Avermectin B1a, B1b & Avermectin B1a (8,9,2) expr. as avermectin B1a)	0.010 (+/- 0.005)	mg/kg		Calcul	0.015 Reg. (EU) 2023/190
Avermectin B1a	0.010 (+/- 0.005)	mg/kg	0.0020	MI MO-PC-077	
Avermectin B1b expr. as avermectin B1a	nd	mg/kg	0.0020	MI MO-PC-077	
Avermectin B1a (8,9,2) expr. as avermectin B1a	nd	mg/kg	0.0020	MI MO-PC-077	
Acetamiprid	0.048 (+/- 0.024)	mg/kg	0.010	MI MO-PC-077	0.5 Reg. (EU) 2019/20
Hexaconazole	d, NQ	mg/kg	0.010	MI MO-PC-077	0.01 Reg. (EU) No 299/2012
*Profenofos	1.6 (+/- 0.8)	mg/kg	0.010	MI MO-PC-077	10 Reg. (EU) 2023/377

Numéro du prélèvement	Date de Prélèvement	Dénomination du produit	Recherche demandée
MY 976 PV 24 10 CODAF BAIE DE BOUENI	09/10/2024	COURGETTES	Multirésidus, Fosetyl
MY 976 PV 24 11 CODAF BAIE DE BOUENI	09/10/2024	TOMATES	Ethepon Multirésidus, Dithiocarbamates Fosetyl

1ère PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Renforcement des contrôles au champ effectués dans un format de type CODAF

Préfet de Mayotte • 15 h •

Lutte contre l'économie illégale | Poroani

🚫🍅🍆 Pas un seul de ces fruits et légumes photographiés n'est conforme aux normes sanitaires !

🌿 Ce jour, une action conjointe des services de l'État, supervisée par la [Gendarmerie de Mayotte](#) a été menée à Poroani visant une exploitation agricole illégale qui a défriché et détruisait une zone sensible pour la biodiversité.

Bilan des prélèvements et saisies :

- 🔧 7 motopompes
- 🍄 des produits phytopharmaceutiques illégaux et dangereux pour la santé
- 🍅 une vingtaine de kilos de tomates, de courgettes et de concombres non conformes
- 👤 7 étrangers en situation irrégulière interpellés

✅ La lutte se poursuit contre l'appropriation illégale des terres et les produits agricoles non conformes.




1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Renforcement des contrôles au champ effectués dans un format de type CODAF



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conservatoire du
littoral

Le délégué Outre-mer

Préfecture de Mayotte
Avenue de la Préfecture - BP 676
97600 Mamoudzou.

Paris, le 1^{er} octobre 2024

Objet : Autorisation d'intervention des services de l'état pour le contrôle et destruction des cultures utilisant des produits phytopharmaceutiques non homologués

Vos réf. : Mail DAAF en date en date de 30 août 2024



**PRÉFET
DE MAYOTTE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service Alimentation

Arrêté n°2024/DAAF/0978 du 13 novembre 2024
Relatif à la destruction des cultures maraichères non déclarées
sur des parcelles agricoles occupées illégalement

Le Préfet de MAYOTTE
Délégué du Gouvernement
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Renforcement des contrôles au champ effectués dans un format de type CODAF



1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Etape préliminaire : réunion de partage d'information avec les administrations concernées (DEETS, douanes, OFB, forces de l'ordre, DEALM)

Poursuite de l'évaluation de la situation avec le plan de contrôle des résidus au niveau des différents acteurs de la filière formelle ou informelle : agriculteurs, GMS, marchés communaux, bord de routes

Campagne de communication pour la sensibilisation du public

Renforcement des contrôles au champ effectués dans un format de type CODAF

Lutte contre l'introduction et l'utilisation sur le territoire de produits non autorisés (en lien avec la douane et l'OCLAESP pour démanteler les filières)

1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Lutte contre l'introduction et l'utilisation sur le territoire de produits non autorisés
(en lien avec la douane et l'OCLAESP pour démanteler les filières)

- ✓ Co-saisine DOUANES-OCLAESP : **528 litres** de produits phytopharmaceutiques prohibés saisis en décembre 2024
- ✓ Réquisition pour expertise de la DAAF



NOM DU PRODUIT	SUSBTANCE ACTIVE	ETAT DE LA SUBSTANCE ACTIVE	TYPE DE PRODUIT	AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM)	CONCLUSION
Farmerzerb 80 WP	Mancozeb (800g/L)	Interdite	Fongicide	Non	PPP non homologués en France
Ninja Plus 5% EC	Lambda-cyhalothrine (50g/L)	Autorisée dans certains produits	Insecticide		
Dudu Cyper 5% EC	Cypermethrine (50g/L)	Autorisée en UE mais aucun produit autorisé en France	Insecticide		
Dume 40 EC	Diméthoate (420g/L)	Interdit	Insecticide		
Clean Up	Glyphosate (420g/l)	Autorisée dans certains produits	Herbicide		
Suracron 720 EC	Profenofos (720g/l)	Interdite	Insecticide		
Home Guard	Dichlorvos	Interdite	Insecticide		
Banofos 720 EC	Profenofos (720g/l)	Interdite	Insecticide		
Dudu-Acelamectin	Acetamiprid (3%)	Interdite	Insecticide		
Karate 5 EC	Lambda-cyhalothrine (50g/L)	Autorisée dans certains produits	Insecticide		

1^{ère} PARTIE : ACTUALITES EN PROTECTION DES VEGETAUX

3. PAPT - Action : réduire le recours aux produits phytosanitaires et lutter contre l'introduction et l'utilisation des produits non autorisés

Mise en place des modalités d'évacuation et de traitement des produits phytosanitaires saisis, dans le respect de la réglementation applicable

Implication et collaboration avec les acteurs locaux (en lien avec la DEETS, réunion sur le terrain, sensibilisation du public)

Renforcement des capacités et compétences locales (plan de formation, chambre d'agriculture, etc.)

Suivi et évaluation

ORDRE DU JOUR

I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL

II. BILAN 2023 ET ACTUALITES 2024 DE LA STRATEGIE ECOPHYTO 2030 A MAYOTTE

1. Bilan des actions structurantes à Mayotte

- A. Action Animation
- B. Action DEPHY Ferme
- C. Action Surveillance Biologique du Territoire
- D. Bilan du Projet A-PIC (2021-2024)

2. Projet ACOTAE (Klélia Berger)



Écophyto est une
politique publique du



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COPSAV

2025

Actualités

Ecophyto 2030



écophyto
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos



"Action de la stratégie Ecophyto 2030 pilotée par les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé et de la Recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité"



16/10/2025

Nouveau chargé de mission Ecophyto

Animation de la stratégie Ecophyto 2030 à Mayotte

Paul

VOIRGARD

+262 6 39 24 03 84

paul.voirgard@educagri.fr

Lycée agricole de Coconi

Stratégie Ecophyto 2030

Mai 2024

Axe 5 - Action n° 5.2

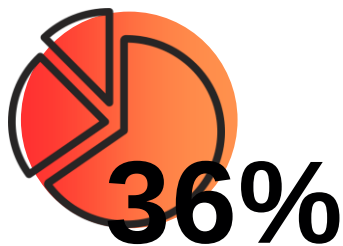
Axe 3 du PRS

Réduction de 50% des risques et des usages de produits phytosanitaires par le développement d'alternatives et d'accompagnement des agriculteurs



1er COS pour la stratégie Ecophyto 2030

[13/03/25] Un bilan encourageant pour le gouvernement



Baisse du HRI1 en 2022 (vs. 2011-2013)



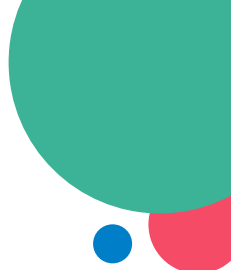
Sites Natura 2000 analysés



Millions pour la R&D
(Parsada)



Régions pilotes, pour la
construction d'une méthodologie
de déclinaison territoriale



ETAT DES LIEUX 2024 & DÉBUT 2025

Janvier

Septembre

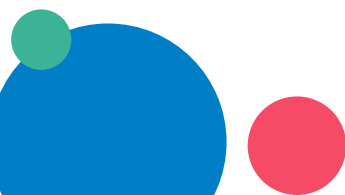
Février

2024

Mai

Décembre

2025



Interventions scolaires

19/09 Bac Pro CPH, Coconi

~~Barrages~~

03/10 CE1, Moinatrindri

Evènements locaux

24/05 Journée des transitions, Coconi

25/05 CE1, Moinatrindri



Campagne médiatique

Diffusion Télé : 27 mai au 2 juin

Diffusion Radio : 2-15 septembre Mayotte la 1ere
9-22 septembre Chiconi FM



mayotte ● **1**

Intervention stage 40h

13/06, Coconi

Conception vidéo

Observer ses cultures pour mieux les protéger



Rédaction des BIRM

3 BIRM rédigés et publiés

Matinée de l'agroécologie

02/11, Coconi

Dans le cadre du
séminaire Ecophyto à
Mayotte

15 stands et ateliers

Partenaires, élèves, profs,
MFR



Phyto-mobile

Grand public :

4, 8 et 21 septembre

110 adultes



Agriculteurs :

10 et 19 septembre, 1er novembre

31 agriculteurs



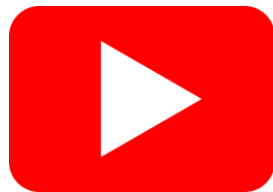
Animation des réseaux sociaux

Facebook, Youtube et LinkedIn

25 posts Facebook

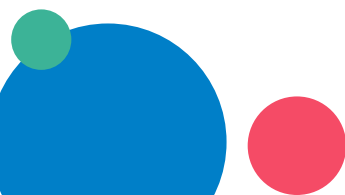
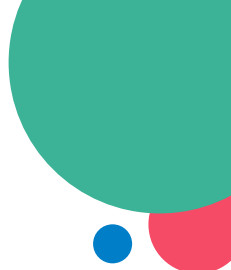
14 posts LinkedIn

+ 127 abonnés Facebook



LES ACTIVITÉS DEPUIS MAI





INTERVENTIONS SCOLAIRES + Formations

3 interventions : mai et juin



Collège Kwalé
1 classe (3e et 6e)



**+ Présentation Ecophyto en
formation Certiphyto**

Lycée agricole
1 classe Terminale

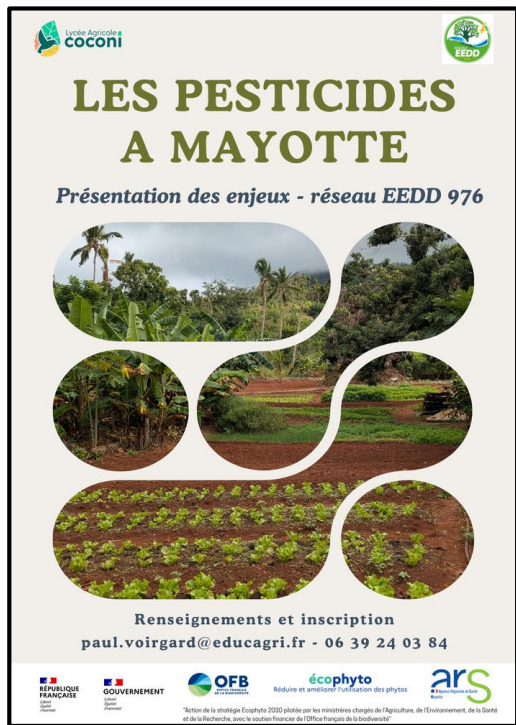


Colège Tsingoni
2 classes 4e Segpa

EVENEMENTS LOCAUX

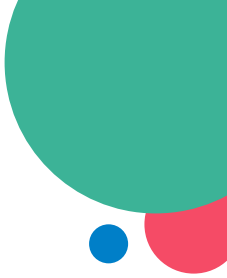
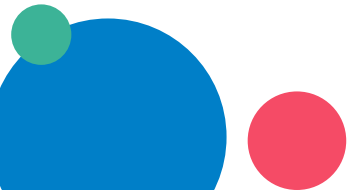
Intervention au réseau EEDD

Réseau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable



+ Rencontre avec la FMAE

PHYTO MOBILE



Contact : paul.voigard@educagri.fr - 06 39 24 03 84

TOURNÉE DE SENSIBILISATION PHYTO-MOBILE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

GOVERNEMENT
Ministère
de l'Agriculture
de la Pêche
et de l'Élevage

OFB
Office Français
de la Biodiversité

ars
Agence Régionale
de Santé

écophyto
Réduire et améliorer l'utilisation des phytos

Lycee Agricole de
COCONI

"Action de la stratégie Ecophyto 2030 pilotée par les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé et de la Recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité"

CCAS Bandrélé, 5 août



CCAS Kani-bé, 14 août

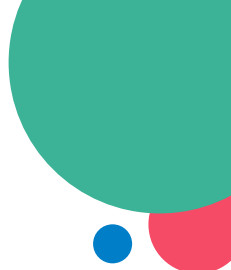


Maternelle Ouangani, 12 août

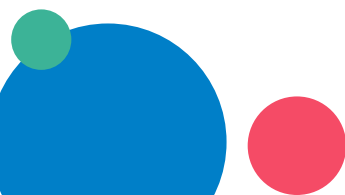


CCAS Barakani, 19 août





CRÉATION DE SUPPORTS



Mise à jour

Nouveau manuel
de 20 pages

Cible :
tout utilisateur de
produits phyto,
institutionnels...



Mise à jour

Nouveau carnet
de 16 pages

Cible : jeunes



CRÉATION DE VIDÉOS

1 nouvelle vidéo de sensibilisation



En 4 versions :
français (H & F)
shimaoré
kibushi

DIFFUSION MÉDIATIQUE

3 semaines de
diffusion

1 spot de
sensibilisation

En 4 versions :
français (H & F)
shimaoré
kibushi

**ECOUTEZ NOUS SUR
MAYOTTE LA 1ERE**



DU 8 AU 14 SEPTEMBRE
DES FLASH DE PREVENTION
ENTRE 6H ET 19H

 **LES PESTICIDES, QUELS RISQUES POUR
VOTRE SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT ?**

Contact : paul.voigard@educagri.fr - 06 39 24 03 84

*Action de la stratégie EcoPhyto 2020 pilotée par les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé et de la Recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité.

**ECOUTEZ NOUS SUR
CHICONI FM**



DU 15 AU 28 SEPTEMBRE
DES FLASH DE PREVENTION
ENTRE 7H ET 18H

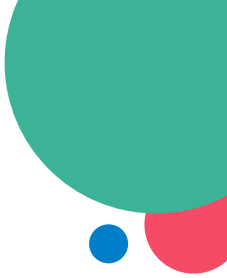
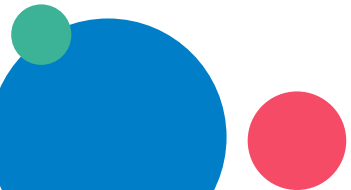
 **LES PESTICIDES, QUELS RISQUES POUR
VOTRE SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT ?**

Contact : paul.voigard@educagri.fr - 06 39 24 03 84

*Action de la stratégie EcoPhyto 2020 pilotée par les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé et de la Recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité.

RÉSEAUX SOCIAUX







PRÉVISIONS FIN 2025 & DÉBUT 2026

Novembre

Janvier

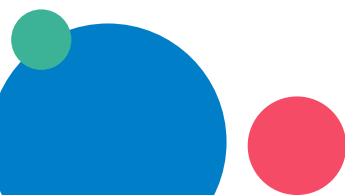
Mars

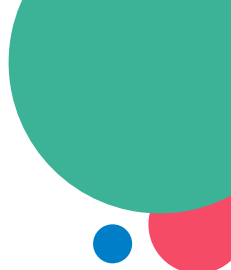
2025

Décembre

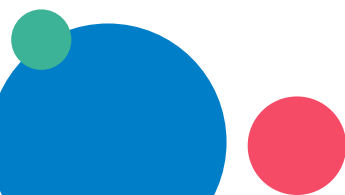
Février

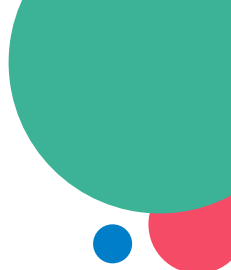
2026





CRÉATION DE NOUVEAUX SPOTS RADIO

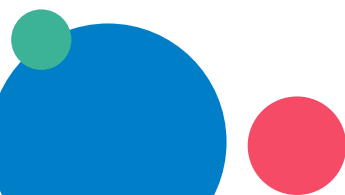




Création de 2 nouveaux spots radio

1.Sensibilisation sur les EPI

2.Sensibilisation sur le Certiphyto



DIFFUSION MÉDIATIQUE

Diffusion de 2 vidéos de sensibilisation à la télévision

Mayotte la 1ere



Français, Shimaoré



Français, Shimaoré, Kibushi

Diffusion des 2 nouveaux spots radio

Mayotte la 1ere

CRÉATION DE SUPPORTS

Mise à jour

Nouveau manuel
de pages

Cible :
tout utilisateur de
produits phyto,
institutionnels...

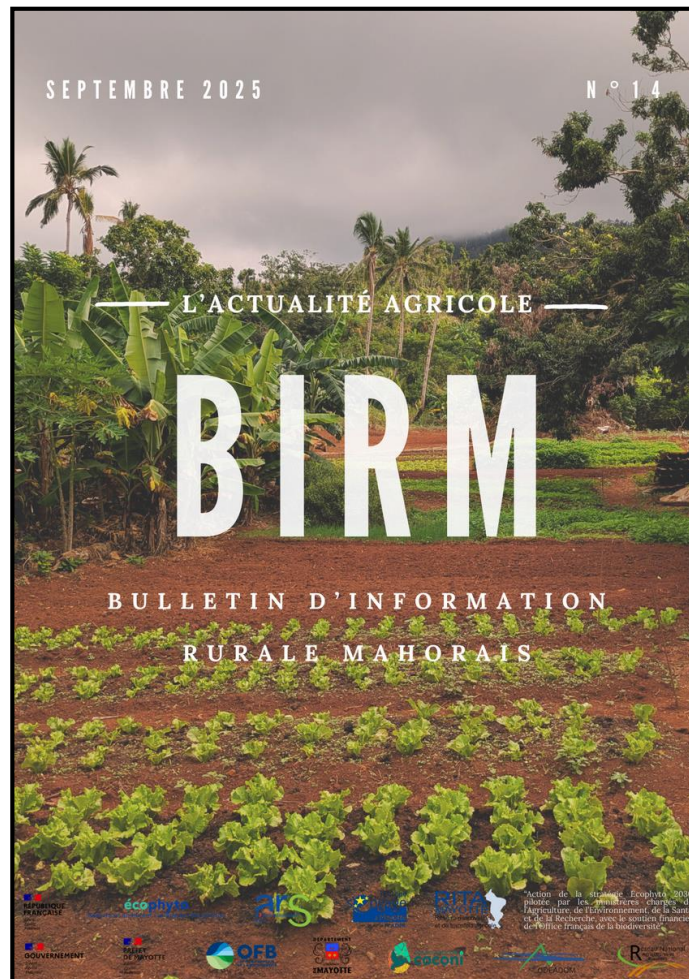


Refonte du BIRM

- Evènements passés, présents, futurs
- Formations
- Offres d'emploi

Cibles :

Acteurs agricoles,
grand public, ...



EVENEMENTS LOCAUX

Participation à la fête de la Vanille

Samedi 29 et Dimanche 30 novembre

PER Coconi

Journée de l'agriculture

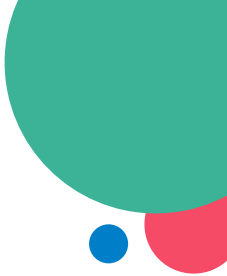
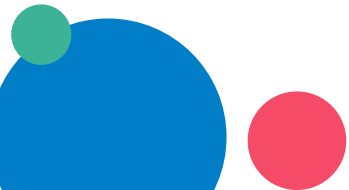
Jeudi 4 décembre

Lycée agricole Coconi

+

Selon opportunités

INTERVENTIONS SCOLAIRES



Début projet école Moinatrindri

Produire et manger des légumes sans pesticides

+

Continuité des interventions scolaires

+

Formation Certiphyto

Chargé de mission Ecophyto

Paul

VOIRGARD

+262 6 39 24 03 84

paul.voirgard@educagri.fr

Lycée agricole de Coconi



Ecophyto Mayotte

COPSAV

Octobre 2025

Réseau DEPHY Ferme Mayotte



Récap fin 2024-2025

- Séminaire Ecophyto Novembre 2024
 - Séminaire inter-Dom Ecophyto du 21 au 26 Novembre 2024.
 - Temps fort d'échanges sur les problématiques et pratiques d'animation des réseaux DEPHY Ferme entre les Ingénieurs réseaux/territoriaux
 - Stimule les potentiels partenariats inter-dom

Lundi 25 novembre au CIRAD pôle 3P

- 8h00 : Accueil **café - salle Océan Indien**
- 8h30 - 8h45 : **Introduction**
- 8h45 - 10h30 : **Déploiement de la stratégie Ecophyto 2030 dans les DOM**
- 10h45 - 11h45 : **Résultats et perspectives**
- 11h45 - 13h15 : **Repas**
- 13h15 - 15h : **Immersion dans la marmite du Transfert - RITA**
- 15h15 - 16h45 : **Ateliers thématiques**
- 16h45 - 17h15 : **Conclusion**

Mardi 26 novembre aux alentours de Saint-Pierre*

- 7h30 : Rendez-vous au **CIRAD pôle 3P**
- 9h00 - 10h00 : Exploitation diversification et canne à sucre, **Saint-Philippe**
- 10h45 - 11h45 : Exploitation DEPHY FERME canne à sucre, **Saint-Joseph**

Les 2 groupes

- 12h - 13h45 : **Repas, plage de Grande-Anse**
- 14h30 - 16h30 : Expérimentations eRcane, **CFPPA de Piton Saint-Leu**
- Retour au **CIRAD pôle 3P**

Récap fin 2024-2025

- CHIDO et mobilisation des agriculteurs au niveau du groupe DEPHY Ferme Mayotte :
- Visites individuelles (Suivi Choux, Suivi plante de service)...
- Réunion collective et atelier transfert le jeudi 09 octobre + retours de résultats du RITA SAMBA (sélection variétale et auxiliaires de culture)



RÉSEAU DEPHY FERME

Récap fin 2024-2025

- Webinaire DEPHY FERME – 27 Mars 2025
- Sujet : *Connaitre et favoriser ses alliés dans l'entomofaune auxiliaire locale grâce aux plantes de service : cas concret du groupe DEPHY Mayotte et RITA SAMBA.*





Récap fin 2024-2025

- Transfert actif 2025 : Historique de l'essai
- 1^{ière} phase concluante.
- Vidéo



<https://www.youtube.com/watch?v=kbhoGUYaa3U>

U

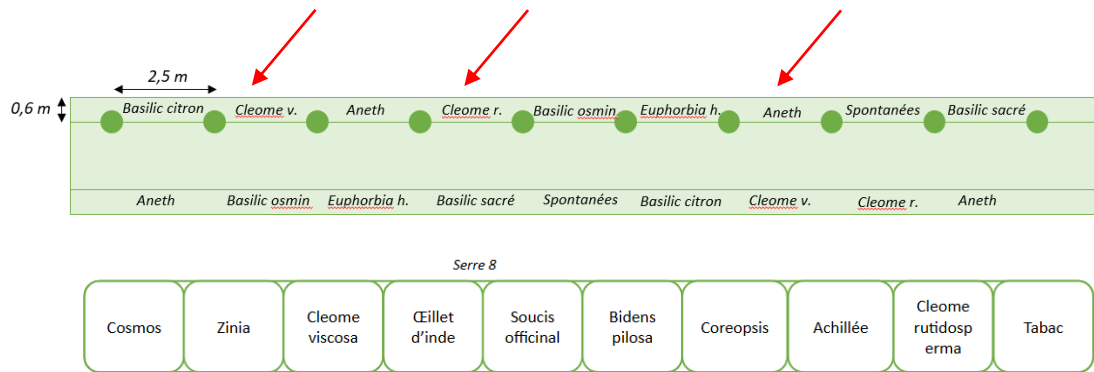
Récap fin 2024-2025

- Interventions
 - Scolaires (Term Capa – Mai 2025; BTS DATR – Avril 2025)
 - Notions = Qu'est ce qu'un insecte, un ravageur, un auxiliaire, comment les reconnaitrais, plantes de services, techniques agroécologiques.

RÉSEAU DEPHY FERME

Récap fin 2024-2025

- Essais plantes de services
- Suivi par Charlottes AGEORGES en stage de Mai à Septembre 2025
- Permet de valider des espèces d'intérêt qui seront ensuite testé chez les agriculteurs du groupe DEPHY Ferme.
- Actuellement 2 essais d'Aneth
- 2026 = Recrutement d'un stagiaire sur le suivi chez les producteurs



Récap fin 2024-2025

- Séminaire Ecophyto 2025 – Valence
- Intervention au Salon Tech & Bio



Perspectives 2026

- Travail de valorisation des réseaux DEPHY sur les expés et connaissances dans le réseau (thématique des auxiliaires de culture en maraîchage).

Perspectives 2026

- Poursuite des travaux sur les auxiliaires de cultures et comment les favoriser.
- Recrutement d'un(e) stagiaire 6 mois. Ecriture de l'offre de stage en cours
- Début des travaux sur les aspects sol/fertilité et santé.

Perspectives 2026

- Dossier de réengagement DEPHY ferme 2027.
- Volonté de se réengager pour continuer de promouvoir des techniques agroécologiques adaptées au territoire.
- Objectifs = Production de référence; Tester et valider des techniques de productions performante à faible intrant; Favoriser la lutte biologique et la vie du sol afin de produire dans un environnement sain et facilitant pour les agriculteurs de Mayotte; Transfert.

Surveillance Biologique du Territoire (SBT)

Action 1 Axe 5

Abdoul-Fatahou M'CHINDRA
Tel : 0639608081
abdoul.mchindra@educagri.fr



Bilan : Actions 2024

- **1- Bulletin de Santé du Végétal – BSV**
- **2- Réseau d'épidémio surveillance mahorais**
- **3- Actions et Productions**
- **4- Mise en place d'un réseau de piégeage**

Bulletins de Santé du Végétal 2024

- Technique et visuelle

- 583 parcelles suivies (~83 parcelles/mois)
- 13 cultures observées
- 77 organismes identifiés (ravageurs, maladies, auxiliaires)
- 7 bulletins publiés (mars à novembre)

2- Réseau d'épidémio surveillance mahorais

- Mise en place d'un réseau d'observation via WhatsApp
 - Partenaires impliqués : DAAF, CAPAM, CIRAD, COOPAC
 - Intégration au réseau régional de surveillance de l'océan Indien
- Exemple : signalement d'une teigne sur fruits chez un agriculteur

3- Actions et Productions

- Ateliers en shimaoré sur les maladies, auxiliaires et bioagresseurs
- Formations suivies à Angers et Avignon sur les auxiliaires de culture
- Rédaction d'une fiche technique sur la rouille du brède mafane
- Participation aux formations du CFPPA
- Ateliers sur les maladies et bioagresseurs des agrumes

4- Mise en place d'un réseau de piégeage

- Piégeage des rongeurs sur les parcelles d'ananas
- Suivi de *Bactrocera dorsalis* (mouche des fruits)
- Mise en place de pièges pour *Tuta absoluta* (tomate)

Mobilisation des agriculteurs après Chido

- Reprise des activités SBT après le cyclone Chido

→ Accès difficile à certaines parcelles impactées

- Reprise progressive des visites techniques

Perspectives 2025-26

- Finaliser la campagne CTV/HLB sur l'îlot Mtsamboro
- Accueillir un stagiaire pour étudier l'impact des fourmis de feu sur l'aubergine
- Poursuivre les essais d'association culturale : maïs, maraîchage, basilics locaux → pour favoriser pollinisateurs et auxiliaires
- Intégrer d'autres cultures dans le BSV : mafane, morelle, etc.

A-PIC

Accompagnement des professionnels agricoles vers les pratiques de la Protection Intégrée des Cultures à Mayotte

Période : Novembre 2021 à Novembre 2024

Durée du projet : 3 ans



Niry DIANZINGA
Conseiller en maraichage
Tel : 0639063087
niry.dianzinga@educagri.fr



Objectif

Structurer un accompagnement pérenne des producteurs vers une réduction de l'usage de produits phytosanitaires adapté au contexte de l'île

Actions prévues

- 1- Évaluation et structuration du transfert
- 2- Amélioration des connaissances sur les PNPP
- 3- Elaboration et diffusion d'un référentiel de la PIC adaptée à Mayotte

Projet A-PIC



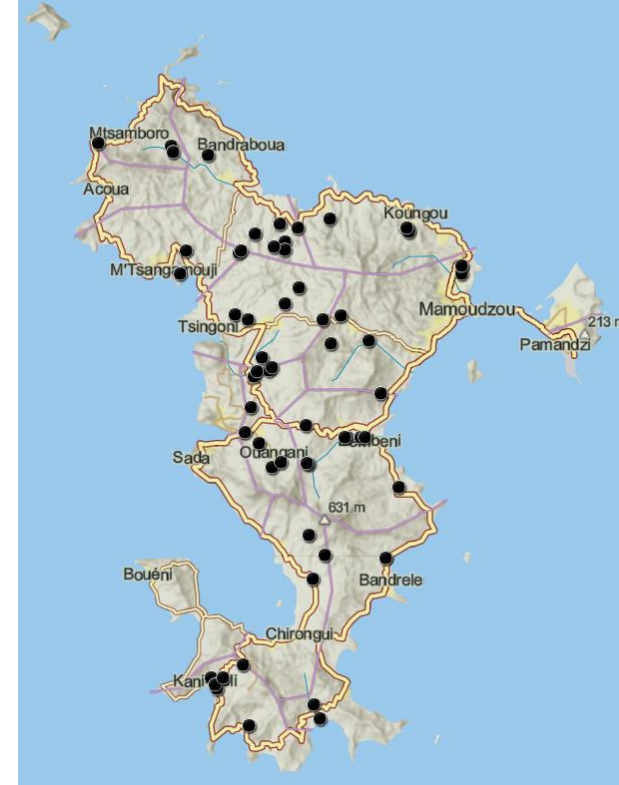
Lycée Agricole
coconi

Bilan

1- Évaluation et structuration du transfert

61 agriculteurs et parcelles agricoles ont été enquêtés

- 38 Agriculteurs formels et 23 informels
 - 30 agriculteurs n'ont pas le Certiphyto
 - 8 agriculteur ont des Certiphytos actifs



Bilan

1- Évaluation et structuration du transfert

Les Produits phytos sans AMM recensés chez les informels

Produit phytopharmaceutique	Substance active	Action
Booster	Novaluron	Insecticide
Bouillie bordelaise	Sulfate de cuivre	Fongicide
Decis	Deltaméthrine	Insecticide
Dithane	Mancozèbe	Fongicide
Dudu-acelamectin 5% EC	Abamectine 2% Acetamipride 3%	Insecticide
Duduba 450 EC	Cypermethrine Chlorpyrifos	Insecticide
Suracron 720 EC	Profenofos	Insecticide



Projet A-PIC



Lycée Agricole
coconi

Bilan

1- Évaluation et structuration du transfert

10 ateliers de sensibilisation collective

la sécurité phytosanitaire
les alternatives aux pesticides

Une 100aine d'agriculteurs sensibilisés



Bilan

1- Évaluation et structuration du transfert

Accompagnement régulier des agriculteurs

Gestion intégrée des mouches de la tomate et des cucurbitacées

Mise en place de 100 m² de parcelles de filets

Suivi des cultures de la plantation à la récolte

Conseil dans l'exploitation sur des pratiques prophylactiques

31 parcelles ont été installées



Bilan

2- Amélioration des connaissances sur les PNPP

Enquête chez les agriculteurs

Recherche bibliographique

**28 plantes ont été recensées dont 15
inscrites dans la pharmacopée française**



Le basilic



Le gros thym

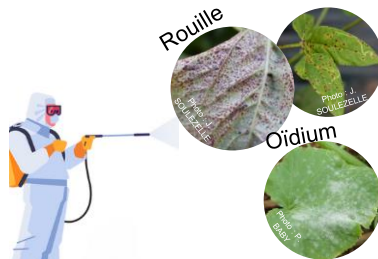


La verveine

Bilan

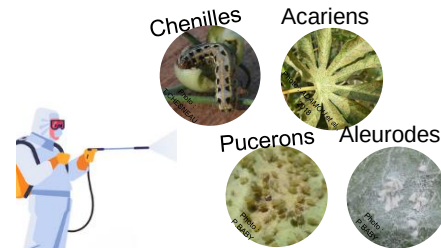
2- Amélioration des connaissances sur les PNPP

Préparation faite à base de feuilles de papayer



Contrôle les maladies fongiques
Appliquer 1 fois tous les 7 jours, en préventif ou dès l'apparition des premiers symptômes

Préparation faite à base de citronnelle



Contrôle les insectes ravageurs
Appliquer 1 fois tous les 7 jours, en préventif ou dès l'apparition des insectes

Bilan

3- Elaboration et diffusion de référentiels

- **Bulletin de santé du végétal : 2 en 2022, 7 en 2023 et 7 en 2024**
- **Bulletin d'information rural mahorais : 3 en 2022**
- **Guide de terrain : Les alternatives aux pesticides à Mayotte 2023**
- **Vidéo Témoignage d'utilisation des filets sur les légumes à Mayotte – gestion des bioagresseurs. Septembre 2023**
- **Poster : Les extraits de plantes comme alternatives aux produits phytopharmaceutiques. Novembre 2024**

ORDRE DU JOUR

I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL

II. BILAN 2023 ET ACTUALITES 2024 DE LA STRATEGIE ECOPHYTO 2030 A MAYOTTE

1. Bilan des actions structurantes à Mayotte

- A. Action Animation
- B. Action DEPHY Ferme
- C. Action Surveillance Biologique du Territoire
- D. Bilan du Projet A-PIC (2021-2024)

2. Projet ACOTAE (Klélia Berger)



Écophyto est une
politique publique du



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACOTAE

COPSAV - 16/10/2025

ACOTAE : APPROCHES COLLECTIVES POUR L'APPUI À LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE (2024-2026)

Bilan et perspectives des 2 actions

- Action 1 – Entraide et échanges de pratiques agricoles à Mayotte (Financements OFB)
- Action 2 – Echanges de pratiques entre partenaires de l'Océan Indien (Financements Interreg Canal du Mozambique)



ACTION 1 — ÉCHANGES DE PRATIQUES À MAYOTTE

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Favoriser le travail collectif entre agriculteurs
- Former des agriculteurs-animateurs proposant des animations agroécologiques adaptées et accessibles
- Développer compétences locales pour réduire la dépendance aux experts extérieurs

MISE EN ŒUVRE — ACTION 1

- Constitution d'un groupe d'agriculteurs après entretiens (10 participants)
- Identification des problèmes rencontrés par les agriculteurs et construction d'un programme d'échanges: semaine de travail avec le Gerdal
- Organisation de séances bimensuelles (échanges de pratiques, visites, chantiers collectifs)

SÉANCES RÉALISÉES (1/2)

- Rencontres bimensuelles
- 23 séances initialement prévues:
 - 12 réalisées: 8 initiales + 4 nouvelles
 - Déroulé:
 - Bilan séance précédente et traitement des questions restantes ([cf. mind map](#) et annexe 8)
 - Visite exploitation axée sur la question du jour
 - Approfondissement de la question du jour
 - Prochains RDV, thème et lieu
- 9 Sessions post-cyclone
 - 1^{ères} rencontres pour nouvelles, points sur les travaux faits et à faire,
 - Séances d'entraide
 - Séances sur l'eau : DEAL + CAPAM sur les réglementations et démarches à mettre en œuvre + séance réflexion sur « comment se préparer à la saison sèche »

SÉANCES RÉALISÉES (2/2)

- 3 réunions avec les agriculteurs: 1^{ère} rencontre, bilan formation à l'animation et création outils, bilan mi-parcours et organisation suites
- 2 formations à l'animation (+ mise en pratique dès la première)
 - « Aborder un projet en intelligence collective : posture et outils de coopération » - 4 au 8 novembre 2024 - objectif de donner des outils de gestion de dynamique de groupe, autant pour le groupe actuel que pour les futurs sous-groupes.
 - « Comment animer des séances de partage d'expériences agricoles ? » - 12 au 16 mai 2025 – objectif: organiser et animer des séances de partages agricole.

PERSPECTIVES

- Réunion de rentrée : bilan mi-parcours, premières réflexions sur les projets individuels d'animation, calendrier
- Entretiens individuels pour évaluation des acquis et perspectives
- Travailler les projets individuels d'animation
 - Séances collectives et individuelles
 - Accompagnement de Mélanie Perche
- Définir les activités collectives à maintenir (séances thématiques, échanges de pratiques sur le rôle d'animateur,...)



ACTION 2 — ECHANGES DE PRATIQUES ENTRE PARTENAIRES DE L'OCÉAN INDIEN

Projet FORMAGRI 2027 – Financement INTERREG Canal du Mozambique20513, cofinancé(e) par l'Union européenne. L'Europe s'engage à Mayotte avec le FEDER, pour la coopération territoriale européenne.

MISE EN ŒUVRE — ACTION 2

- Partenaires : CFPPA Mayotte, Ceffel (Madagascar), AINA (Madagascar), CRDE Diboini (Comores)
- Retard important de mise en œuvre liée aux financements

1^{ÈRES} RENCONTRES — ATELIER D'INITIATION À LA 'RECHERCHE COACTIVE DE SOLUTIONS'

- Première rencontre - Juin 2025 au Ceffel (Madagascar)
 - Contenu: Analyse, formulation et validation des problèmes
 - Apports théoriques + échanges de pratiques et de retours d'expérience
 - Pratique sur un groupe d'agriculteurs et sur nous-mêmes
- Deuxième rencontre 15-19 septembre 2025 au CRDE de Diboini (Comores)
 - Contenu théorique: Accompagnement à la recherche de solutions
 - Déterminer la suite des actions:
 - Accord sur les questions que nous voulons traiter ensemble + modalités d'échanges
 - Définition des prochains échanges, dont notamment entre agriculteurs

POINT FINANCIER

BUDGET

	Budget	Financement validé		Cofinancement à trouver
Action 1	209 760,45 €	OFB / Ecophyto	149 022,17 €	60 738,28 €
Action 2	85 278,93 €	Interreg	72 487,09 €	12 791,84 €
TOTAL	295 039,38 €		221 509,26 €	73 530,12 €



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VÉGÉTALE

**COPSAV
SPÉCIALISÉ VÉGÉTAL**
2025

MERCI DE VOTRE ATTENTION